Adresse de l'article http://www.lagazettedescommunes.com/452344/du-mecenat-de-competence-pour-soutenir-les-associations/

FINANCES LOCALES

Du mécénat de compétence pour soutenir les associations

Claire Chevrier | A la Une finances | Actu experts finances | Bonnes pratiques finances | Publié le 21/07/2016

Les budgets alloués aux associations ayant tendance à diminuer, les villes de Sceaux et Mulhouse vont tester une solution permettant de réduire l'impact de ces baisses : la mise en place de crédits d'heures de mécénat de compétence.

Les collectivités ont de plus en plus recours aux différentes formes de mécénat pour financer leurs projets. Aussi, la plate-forme de mécénat de compétence Koeo [1] lance un pilote qui durera jusqu'à début 2017 avec quatre collectivités, dont les villes de Mulhouse (Haut-Rhin, 115 000 hab.) et Sceaux (Hauts-de-Seine, 20 000 hab.). L'idée est de compenser une partie de la baisse des subventions versées aux associations, en trouvant des entreprises locales d'accord pour mettre à disposition gracieusement, pendant quelques heures ou quelques jours, des collaborateurs volontaires.

Besoin en fonctions supports

La ville de Sceaux, a ainsi sélectionné une dizaine d'associations qui pourront en bénéficier. Ses critères de choix : leur investissement sur le territoire dans des actions à forte empreinte sociale/sociétale dans les secteurs de l'emploi, la santé, l'éducation, les seniors ou l'environnement. « Nous avons recensé des besoins de type fonctions supports essentiellement en gestion, communication, ressources humaines, marketing, juridique, commercial mais aussi plus techniques selon les activités des associations comme la logistique ou l'ingénierie », souligne Othmane Khaoua, conseiller municipal délégué à l'économie sociale et solidaire à Sceaux.

Dans sa ville les subventions aux associations ont diminué de 10 % cette année. Le but, de l'opération est bien d'offrir une compensation partielle aux associations. Cependant « cette compensation n'est pas calculée à l'euro pour l'euro, mais est plus une aide qualitative au travers d'un don d'expertise ».

Gratuit pour la collectivité et l'association

L'avantage du système, c'est qu'il ne coûtera pas d'argent aux collectivités, mais tout de même un peu de temps. C'est en effet, l'entreprise qui rémunère Koeo pour la mise en place de l'intranet mettant en relation ses salariés avec les besoins des associations. Le mécène bénéficie en échange d'une déduction fiscale si l'association qu'il soutient mène des projets d'intérêt général. Ce type d'opérations lui permet aussi de travailler sur la cohésion de ses équipes, leur sentiment d'appartenance…

« Nous connaissons déjà les grands groupes comme Orange ou la SNCF, qui ont l'habitude de mettre en place du mécénat de compétence. Là, avec l'aide des services économiques des collectivités, nous allons aussi détecter des entreprises plus locales et essayer de les inciter à participer », explique Jean-Michel Pasquier, fondateur et dirigeant de Koeo. Il est donc nécessaire que la collectivité ait un tissu économique suffisant sur lequel s'appuyer.

Comme pour le moment Koeo en est au stade des tests, les crédits de compétences seront limités à une fourchette comprise entre une demi-journée et 10 jours. « Il y aura probablement une indexation en fonction du montant des subventions car l'idée n'est pas non plus d'inciter les communes à diminuer leurs subventions », conclut Jean-Michel Pasquier.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Reims : opération de mécénat en nature et en compétences à grande échelle
- Les Français approuvent le recours des collectivités au mécénat
- Un orgue Merklin restauré à Mantes-la-Jolie, grâce au mécénat